

Bulletin municipal

2024



www.villefrancoeur.com

NAISSANCES

RABOT Elios 31 janvier 2024

BRILLARD Mila 6 mai 2024

JAILLOT Malo 16 juin 2024

La municipalité souhaite
la bienvenue aux nouveaux-nés

Etat civil

DÉCÈS

MOUSSARD Anne-Marie

2 juin 2024

*La municipalité renouvelle ses sincères condoléances
à la famille et aux proches de la défunte*

pb POUR BIEN VIEILLIR **Le Bus numérique** **LBN**
INFORMATIQUE • INTERNET • E-MAIL • SERVICES EN LIGNES RÉSEAUX SOCIAUX

Des ateliers pour rester connecté

en Centre - Val de Loire
Contact : Tél 07 69 47 39 15 - Mail : contact45@sas-svp.fr

GRATUIT ET RÉSERVÉ AUX SÉNIORS & AIDANTS

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS
VILLEFRANCOEUR - Parking du terrain Multisports
Jeudi 06 Février 2025 - 2 Ateliers 09h30/12h30 - 14h00/17h00
Inscription auprès de la Mairie Tél : 02 54 20 17 61
Contact mail : mairie.villefrancoeur@orange.fr

Assurance retraite Carsat Agirc-Arcco

TOP 5 DES BONNES RAISONS POUR S'INSCRIRE AUX

Ateliers du Numérique

1. Optimiser son expérience digitale
2. Être plus au fait de l'actualité numérique
3. Remédier à un problème informatique
4. Connaître les actions & les acteurs de la médiation numérique de son territoire
5. Partager un moment de convivialité en solidarité près de chez soi

Les ateliers sont à la carte en fonction des demandes. Ils se déroulent en groupe (12 personnes maximum) de façon à créer du lien social entre les participants.

- 3 ou 6 heures d'usage du numérique en une journée dans un bus aménagé, climatisé et équipé de PC, tablettes...

Dédramatiser l'outil informatique, évoquer plus largement le numérique dans votre vie quotidienne

Les ateliers sont accessibles à tous les seniors, tout niveau, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Les participants peuvent venir avec leur propre matériel informatique.

Sommaire

Page 2	Etat Civil, Bus numérique, Sommaire
Page 3	Edito du maire
Pages 4 - 5	Le budget
Pages 6	Travaux dans la commune
Page 7	Infos Agglo
Pages 8-9	Investissement durant le mandat

Page 10-11	Histoire de notre agriculture
Page 12	Bouge ton village
Page 13	Vie de l'école
Page 14	Les activités de la Chalancœur
Page 15	Infos Agglo
Page 16	Infos pratiques



Edito du maire

Villefrancéuroises, Villefrancéurois,

L'année dernière, je vous disais que 2023 n'avait pas été un long fleuve tranquille, je crois que 2024 n'a pas été mieux. Elle s'est achevée avec une situation inquiétante avec de nombreuses contraintes, tant sur le plan économique, financier, climatique et écologique.

Notre pays se révèle divisé dans cette vie politique tourmentée, l'instabilité actuelle complique encore davantage la situation, cela contribue à bloquer momentanément nos projets d'investissements.

C'est dans ce contexte particulier que la nouvelle année qui s'annonce est plus qu'incertaine, sur le plan financier une France avec une dette importante, de nombreux chefs d'entreprises éprouvent des difficultés à anticiper l'avenir dans leurs secteurs d'activités.

Sur notre commune, le conseil municipal devra fonctionner avec prudence tout au long de l'année 2025, l'équipe municipale souhaite contribuer à préserver le pouvoir d'achat de nos habitants en n'augmentant pas les taux d'impositions, nous devons toutefois poursuivre les efforts d'économie déjà entrepris.

Nous devons être prudents pour les futurs investissements, certains projets seront mis en attente afin de retrouver une certaine stabilité.

Malgré tout, la municipalité veillera à maintenir une qualité de service et essaiera de poursuivre l'investissement nécessaire au bon fonctionnement de notre commune.

Il appartient aussi à tous de faire preuve de respect dans l'utilisation des biens publics afin de limiter les dépenses de réparation et d'entretien.

Je remercie mes adjoints pour leur travail au quotidien ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour son sens des responsabilités.

Merci à l'ensemble de nos agents, administratif et technique, pour la qualité de leur travail, une équipe compétente et engagée au service de nos habitants.

Merci à notre association « Bouge Ton Village » et ses bénévoles qui par les manifestations organisées animent notre commune et la rend plus dynamique.

Merci à Dominique, Fabrice, Rodolphe et Annie pour la conception et la rédaction de notre bulletin.

J'ai une pensée pour les familles qui durant l'année 2024 ont eu la douleur de perdre un être cher et auxquelles je renouvelle mon soutien, mes souvenirs et amitiés.

Au nom du conseil municipal et en mon nom, je vous souhaite une très bonne année 2025, des vœux de santé, de joie et de réussite dans vos projets pour toute cette année.

Bonne lecture

Votre Maire, Pierre Montaru

Le Budget Fonctionnement

Excédent de fonctionnement disponible au 1^{er} janvier 2023 :

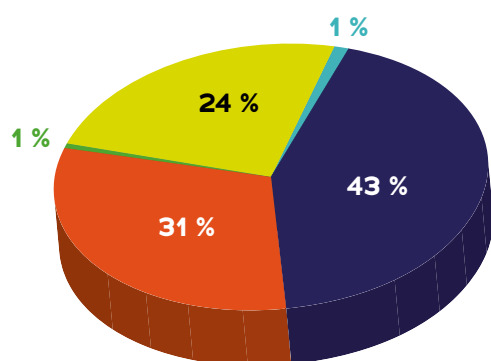
276 198,79 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chapitre D 011	Charges à caractère général	148 439,54 €	Chapitre R 013	Atténuations de charges	1 478,93 €
Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	106 334,05 €	Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 818,30 €
Chapitre D 014	Atténuations de produits	1 477 €	Chapitre R 73	Impôts et taxes	232 451,49 €
Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	83 244,82 €	Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	71 577,63 €
Chapitre D 66	Charges financières	3 095,60 €	Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	11 868,11 €
Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 €	Chapitres R 76 et 77	Produits financiers et exceptionnels	684,69 €
TOTAL		342 592,01 €	TOTAL		346 879,15 €

Excédent de fonctionnement cumulé disponible au 31 décembre 2023 :

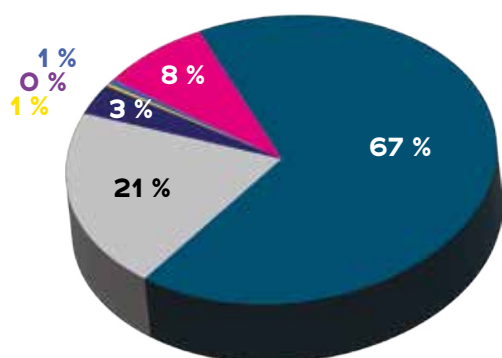
280 485,93 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- D 011** Combustibles, carburants, eau et assainissement, énergie/électricité, fournitures d'entretien, de voirie, administratives, entretien et réparations bâtiments publics, assurances multirisques, frais d'affranchissement, taxes foncières, restaurant scolaire, prestation de services
- D 012** Personnel titulaire, personnel non-titulaire, cotisations URSSAF, caisses de retraite, ASSEDIC, versements aux autres œuvres sociales, médecine du travail.
- D 014** Dégrèvement taxe foncière / propriétés non bâties, Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales
- D 65** Indemnités, formation, service d'incendie, SIVOS, subventions de fonctionnement aux associations
- D 66** Intérêts réglés à l'échéance des emprunts
- D 67** Autres charges exceptionnelles

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

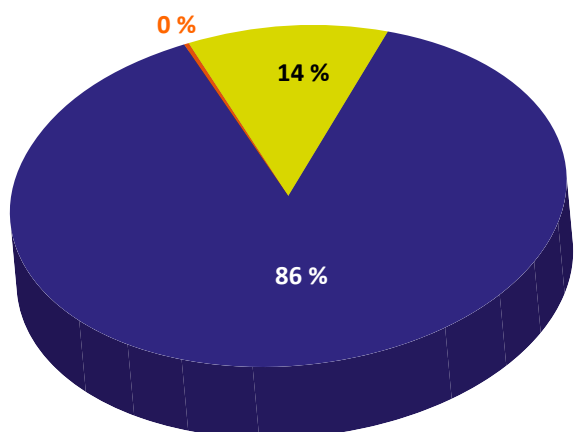


- R 013** Remboursements sur rémunérations du personnel, remboursements sur charges de SS et de prévoyance
- R 70** Concessions dans les cimetières, redevance d'occupation du domaine public communal, redevances et droits des services périscolaires
- R 73** Taxes foncières et d'habitation, dotation de solidarité communautaire, fonds de péréquation ressources communales et intercommunales
- R 74** Dotations forfaitaire, aux élus locaux, de recensement. Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP, FCTVA
- R 75** Revenus des immeubles (location salle associative), autres produits divers de gestion courante
- R 76 et 77** Revenus des valeurs mobilières de placement, produits exceptionnels divers

Le Budget Investissement

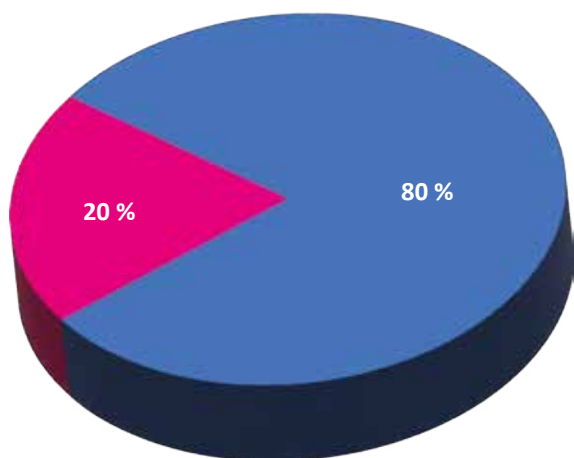
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	32 527,17 €	Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	138 508,25 €
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	114,00 €	Chapitre R 13	Subventions d'investissement	35 280,00 €
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	4 274,30 €			
TOTAL		36 915,47 €	TOTAL		173 788,25 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- D 16** Emprunts en euros
- D 20** Frais d'études, frais d'insertion, concessions et droits similaires
- D 21** Agencements et aménagements de terrains, hôtel de ville, bâtiments scolaires, installations de voirie, réseaux d'adduction d'eau, réseaux d'électrification, matériel de bureau et matériel informatique, mobilier

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- R 10** F.C.T.V.A., taxe d'aménagement, excédents de fonctionnement capitalisés
- R 13** Etat et établissements nationaux, départements, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Excédent de clôture de fonctionnement disponible au 31 décembre 2023 :

280 485,93 €

Travaux 2024

Pour l'année 2024, nous avons encore contribué à améliorer la vie de nos habitants. La municipalité a continué les travaux de voirie rue de la Cognée et a fait le nécessaire pour améliorer l'éclairage public dans les rues LAVOISIER, de la MENERIE et des GLOMIERES.

SÉCURITÉ et RENFORCEMENT DE LA VOIRIE

Rue de la Cognée



Dépenses	Ressources	Montant	%
37 127,22€	Autofinancement commune	16 701,78	≈ 44
	DETR / DSIL	7 425,44	≈ 20
	DDSR	13 000,00	≈ 35
		37 127,22	



ÉCLAIRAGE PUBLIC/ EXTENSION DE RÉSEAU/ SÉCURITÉ

Dépenses	Ressources	Montant	%
6 581,08 €	Autofinancement commune	3 664,88	≈ 55
	DETR / DSIL	1 316,20	≈ 20
	SIDELC	1 600,00	≈ 25
		6 581,08	



DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
DDSR : Dotation départementale de solidarité rurale
SIDELC : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher

PLUi-HD : PENSEZ À DÉCLARER VOS TRAVAUX !

Les travaux que vous envisagez sur votre logement nécessitent une autorisation d'urbanisme. Déclaration Préalable (DP), Permis de Construire (PC), Permis de Démolir (PD)... voici un éclairage sur les démarches à effectuer et les autorisations à obtenir avant de démarrer le chantier.

Les réglementations à suivre

Selon votre projet, plusieurs réglementations sont à prendre en compte, notamment :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD), en vigueur depuis janvier 2023
- le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la zone inondable (servitude qui s'applique en plus du PLUi-HD)

Effectuez la demande d'autorisation en ligne

Pour gagner du temps, déposez vos demandes de travaux en ligne (attention, pas de dépôt en ligne pour les enseignes). Il est important d'attendre la réponse à votre demande avant de signer votre devis ou acheter les matériaux. Même lorsque vos travaux ne sont pas soumis à autorisation, les travaux effectués doivent être conformes aux règles d'urbanisme.



Quelles démarches pour mes travaux

Travaux d'agrandissement
(extension, véranda, garage)

- < 5 m² = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
- ≤ 20 m² = déclaration préalable
- 20 m² < surface ≤ 40 m² :
 - en zone Urbaine = déclaration préalable
 - en zone Agricole ou Naturelle ou à Urbaniser = permis de construire
- > 40 m² = permis de construire
- Si l'extension conduit à dépasser le seuil de 150 m² de surface de plancher = permis de construire avec un architecte

Annexes non accolées à la maison
(abri de jardin, garage, carport...)

- ≤ 5 m² = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
- > 5 m² et ≤ 20 m² = déclaration préalable
- > 20 m² = permis de construire

Piscine

- Non couverte ou couverte ≤ 1,80 m
 - bassin < 10 m² = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
 - bassin > 10m² et ≤ 100 m² = déclaration préalable
 - bassin > 100 m² = permis de construire
- Couverte dont la hauteur > 1,80 m = permis de construire

Changeement de destination
(logement transformé en commerce, grange transformée en gîte, commerce transformé en bureaux...)

- Sans travaux de modification de façade ou sur les structures porteuses du bâtiment = déclaration préalable
- Avec travaux = permis de construire

Pose d'une enseigne

- Autorisation de Pose d'enseigne

Modification de l'aspect extérieur
(ouvertures, menuiseries, toiture, façades, panneaux solaires...)

- Création/modification = déclaration préalable
- Rénovation à l'identique = aucune formalité

Division d'un terrain

- Déclaration préalable
- En secteur monument historique = permis d'aménager

Coupe / abattage d'arbres protégés

- Déclaration préalable

Pose, travaux ou changement de clôture et portail

- Déclaration préalable

Démolition

- Permis de démolir

Comment faire sa demande ?

- 1 Se renseigner sur les règles applicables à mon terrain**

 - auprès du service urbanisme de votre commune
 - sur le site géoportail de l'urbanisme geoportail-urbanisme.gouv.fr
 - sur le site internet d'Agglopolys agglopolys.fr/plui
- 2 Retirer ou télécharger le dossier**

 - auprès du service urbanisme de votre commune
 - sur le site Service Public service-public.fr (rubrique Logement/Urbanisme/Autorisations d'urbanisme)
- 3 Déposer le dossier complet**

 - en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme demande-urbanisme.agglopolys.fr
 - en main propre ou par courrier au service urbanisme de votre commune
- 4 Délais de réponse**

 - 1 mois pour une déclaration préalable
 - 2 mois pour un permis de construire pour une maison
 - 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire

⚠ Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la nécessité de consultation de services extérieurs (Architecte des Bâtiments de France, Etablissement Receiving du Public...)
- 5 Afficher votre autorisation de travaux**

 - Vous devez afficher de façon visible de la rue pendant deux mois minimum et durant toute la durée des travaux. Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affichage.



Ce document, élaboré en février 2024, n'expose pas toutes les situations : pour les dernières évolutions législatives en vigueur, se référer au site service-public.fr

Investissements principaux depuis le début de notre mandat

A l'heure où le gouvernement demande aux collectivités de faire des économies, il nous paraît important de montrer que les dépenses effectuées par notre commune sont réfléchies et mesurées.

Sans ces différents investissements, nous ne serions plus à la hauteur des attentes de notre population rurale qui souhaite vivre à la campagne. Vous nous avez donné par votre vote un mandat et nous faisons en sorte de conserver et améliorer au fil des années le patrimoine de notre commune.

2020 : Réfection des sols des deux classes



2021 : Réfection du sol du préau couvert



2021 : Equipement informatique



Les travaux de voirie :
 - Rue Saint-Avertin
 - Route de la Bouquinière
 - VC7 du Breuil à Villebouzon



2021 : Changement des fenêtres





2020 : Démarrage des travaux

2021 : Réception des travaux



2022 Chantier du parking

Petit retour sur l'une des principales réalisations du mandat qui s'achèvera en 2026, avec l'extension de la salle des associations, de ses abords et de son parking. Cette extension permet aujourd'hui de satisfaire aux exigences d'accessibilité et accueille notre restauration scolaire sur la pause méridienne. Ce projet vient compléter un ensemble d'actions qui permettent aux services périscolaires d'être accessibles à tous et de proposer un nouvel outil facilitant la restauration de nos élèves. Cette nouvelle salle est aussi régulièrement louée pour vos réunions de famille.

2021
Aménagement
de la VC 7
Réfection
des voiries

2022
Pose de
nouveaux jeux
sur le terrain
multisport

2022
Pose d'un
défibrillateur
automatique

2023
Réfection
de voiries

2024
Mise en place
d'un nouveau
coq sur le
clocher

2022 : Pose d'un défibrillateur



2022 : Nouveaux jeux sur le terrain multisports



L'ensemble de ces investissements s'élèvent à 673 341 €, ils ont été réalisés par un autofinancement de la commune à hauteur d'environ 50% et des subventions accordées par les services de l'état, du département à hauteur de 338 027 € soit 50% également. Ces investissements contribuent aussi à faire vivre nos entreprises locales et c'est pour cela que dans ce nouveau contexte d'austérité, le gouvernement voudrait faire supporter à nos communes cette économie de dépenses. Nous souhaitons donc démontrer la pertinence de nos dépenses effectuées.



2023 : Mise en place d'un nouveau coq sur le clocher

Histoire de notre agriculture

Ces deux pages sont extraites du travail de recherche réalisé par Geneviève Chandon et Philippe Comte sur l'évolution des exploitations agricoles sur notre commune.



Fin de la France paysanne

En 25 ans, l'agriculture française a connu une transformation plus profonde que celle observée entre la fondation de la Troisième République et la fin de la Seconde Guerre mondiale.

À partir de 1950, un plan de développement agricole est mis en place pour répondre à la nécessité de nourrir l'ensemble de la population. Le monde paysan évolue considérablement avec l'arrivée des tracteurs, des moissonneuses-batteuses, ainsi que l'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires.

Avant la guerre et jusqu'aux années 1950, les fermes employaient beaucoup de main-d'œuvre et utilisaient des animaux, tels que des vaches, des moutons ou encore des chevaux pour tirer les outils agricoles. Les familles subvenaient à leurs besoins grâce au jardinage et à l'élevage de porcs, de lapins et de poules.

Autrefois, la transmission des exploitations se faisait systématiquement de père en fils ou fille. Aujourd'hui, bien que les exploitations restent souvent dans la famille, elles sont désormais cultivées par des agriculteurs ou des entrepreneurs agricoles.

Ainsi, le monde paysan familial a laissé place à des entreprises agricoles, intégrant comptabilité, gestion et initiatives modernes.



Le monde agricole aujourd'hui

Dans les années 1990, la politique agricole commune (PAC) a été instaurée par la Communauté européenne. En 1992, les jachères ont été mises en place, imposant aux exploitants de laisser 30 % de leurs terres en repos tout en assurant leur entretien, notamment par le broyage, avec des contrôles réalisés par satellite. Ces obligations ont pris fin en 2008.

Aujourd'hui, l'agriculture raisonnée utilise des produits phytosanitaires soumis à une réglementation stricte. Certains, désormais interdits, avaient pourtant été autorisés à la vente il y a quelques années par le ministère de l'Agriculture, comme des désherbants et des insecticides.

Il est important de rappeler que l'agriculteur, souvent accusé de polluer, ne fabrique pas lui-même les produits phytosanitaires qu'il utilise. Ces produits ont été largement promus par les chambres d'agriculture, les techniciens agricoles des Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA) et les coopératives, parfois même accompagnés de campagnes publicitaires.

Le pompage des eaux souterraines ou des rivières est désormais strictement comptabilisé et réglementé. Les systèmes d'irrigation, tels que les rampes ou le goutte-à-goutte, progressent mais restent coûteux. Pourtant, il serait envisageable, là où c'est possible, de récupérer et de stocker les eaux de pluie et de ruissellement en hiver, qui causent parfois des dégâts importants. Ces eaux pourraient être utilisées pour irriguer les cultures légumières ou autres.

La valeur des terres dépend des cultures semées, dont la réussite est soumise aux caprices du climat (gel, pluie, chaleur ou sécheresse). Les récoltes, qui arrivent 9 à 10 mois après les semis, représentent un investissement considérable et risqué pour l'agriculteur.

Ces éléments permettent de mieux comprendre le monde agricole, où les professionnels travaillent sans relâche, prennent des risques financiers importants et s'efforcent de nourrir la population de manière aussi saine que possible, souvent avec des revenus très modestes.



HISTORIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE VILLEFRANCŒUR

Ferme agricoles existantes de 1970 à 1990 : Au total 28

VILLEFRANCŒUR (4)

GOHIN
JOUANNEAU
LECOINTRE
RAOUL

LE BREUIL (11)

CHANDON
CHEVEAU
CREQUINE
DAVEAU
DESCHAMPS
DREVET
GUILLON
MINIÈRE
OURY
PERSILLET
RICHOMME

VILLEBOUZON (8)

DELORY
GATIEN
GOUGE
LACAILLE
MANCEAU
MOUSSARD
PELLE
RETIF

BUDAN (5)

CATROUX
DUPUY
GAILLARD
JESCOFF
MONTREAU

En 2024, il ne reste sur notre commune que 7 exploitations

VILLEFRANCŒUR (1)

SCEA JOUANNEAU

LE BREUIL (4)

CHANDON Sylvain
DAVEAU Amaury
DREVET Denis
OURY François

VILLEBOUZON (1)

DELORY Béatrice

BUDAN (5)

GAILLARD Bernard



FERME DE BUDAN

4 Rue de la Mare « Budan »

La ferme est limitrophe de 3 communes : Villefrançoer, Champigny en Beauce, Villemardy.

Achats de terres au fil des générations.

De nos jours la Ferme de Budan est exploitée par la 7^{ème} génération Gaillard.

CHATEAU DU VIEUX FRESCHINE (XV^{ème} siècle)

Ferme dite « Ferme du Château »

Michel Jouanneau hérite de son grand-père Victor en 1960. Dans un premier temps, il loue ses terres à un fermier. Ensuite tout en gardant son activité principale Michel devient exploitant agricole. Il exploite ses terres en se faisant aider par un ouvrier agricole. Aujourd'hui c'est devenu la SCEAN FRESCHINE.

FERME DE L'ARDOISE

12 grande rue « Le Breuil »

Construction de la maison et dépendances entre 1660 à 1680. Une partie (proche de la route) était une ferme auberge jusqu'en 1830. L'autre partie s'appelait la Métairie de L'Ardoise. Acquisition en 1854 de l'ensemble de l'ardoise par Daveau-Pasquier après mariage en 1852.

Achat de terre entre 1860 et 1880. Bail du marquis Lauriston à Daveau-Pasquier en 1881 ; 1896 achat de terre provenant du domaine de Freschines et du château du Logis (Saint Bohaire) le 28.12.1879. Achat de terre au fil des générations. De nos jours l'Ardoise est exploitée par la 6^{ème} génération Daveau.

FERME DE LA PETITE SULPICIERE

13 Rue de la Ménerie « Le Breuil »

La Petite Sulpicière appartenait à Jeanne Louise Marie Thérèse Law de Lauriston, épouse de Ludovic Michel Hurault de Vibraye habitant au château de Freschines. 1^{er} achat de terre en 1909, un 2^{ème} achat de terre en 1926 par Devret/Bruneau Léon qu'il exploita jusqu'à sa retraite. Vente des consorts Drevet en 1962 à Oury/Leguereau Maurice. De nos jours, la Petite Sulpicière est exploitée par la 2^{ème} génération Oury.

LA FERME DE LA FLEURIE

7 Rue de La Menerie « Le Breuil »

Appartient à Madame veuve ROGER.

Vente de la Ferme LA FLEURIE le 4 Février 1904. Depuis 1908, la Ferme La Fleurie appartient à la famille GOHIN/DREVET. En 1931/1932 acquisition de terres appartenant à la famille : Hurault de Vibraye, ensuite nouvelle acquisition au fil des années par la famille Drevet. De nos jours, La Fleurie est exploitée par la 4^{ème} génération Drevet.

FERME DE LA SULPICIERE

4 Rue Saint Avertin « Le Breuil »

La ferme de la Sulpicière dépendait du château du Logis (commune de Saint-Bohaire). Jeanne Louise Marie Thérèse Law de Lauriston épouse de Ludovic Michel Hurault de Vibraye, en fait l'acquisition avec ses deniers dotant datant du 20 Décembre 1879 à Madame Elisa Jouty, veuve de François Mignon demeurant au château des Logis à Saint-Bohaire. En 1930 Vente par les consorts Jeanne Louise Thérèse Hurault de Vibraye épouse de Charles Léon Roger de Vienne à Chandon-Daveau Paul qui l'exploita jusqu'à sa retraite. Achat de terres au fil des générations. De 1930 à nos jours La Sulpicière est exploitée par la 4^{ème} génération Chandon. NB : La Ferme de la Sulpicière vers 1850 environ se faisait appelée « La Ferme du Bas Breuil »

FERME DE LA COGNEE

1 rue des Rotes Vertes « Villebouzon »

La ferme de la Cognée appartenait Monsieur et Madame RAOULT/BRAULT-NOBLOT de Paris. Depuis 1951 la Ferme de la Cognée est exploitée par la famille COLLET/DELORY. En 1959 acquisition des bâtiments et des terres attenantes par DELORY/COLLET Jean, un investisseur achète les terres qu'il loue à DELORY/COLLET Jean. De nos jours la Ferme de la Cognée est exploitée par la 4^{ème} génération DELORY.

Bouge ton Village



Qu'est-ce que c'est ?

Tout est dans le titre ! Une association qui oeuvre depuis de nombreuses années pour animer et dynamiser notre belle commune. Notre objectif est simple : créer des moments de convivialité, de partage, et faire vivre notre village à travers des fêtes, des événements culturels, et des actions solidaires.

Qui sommes-nous ?

Hélène, Laurence, Sophie, Pauline et Matthieu. 5 habitants jeunes et dynamiques (selon nos propres critères), pleins d'humour (toujours selon nos propres critères) et pleins de bonne volonté.

Nous pouvons régulièrement aussi compter sur Jean-Michel, Julie, Guillaume, Matthieu (oui on en a 2), Carmen, Laura, Cédric et bien d'autres habitants qui nous prêtent mains fortes lorsque nous en avons besoin et nous les remercions.

Un petit bilan de 2024 ?

Bien que 2024 ait été une année calme pour nous – la météo nous ayant malheureusement contraint à l'annulation du pique-nique prévu en septembre – nous ne perdons pas notre enthousiasme !

En 2025 nous continuons bien-sûr de vous proposer la location de matériel et si nous vous donnons l'impression de n'avoir rien fait c'est qu'on prépare quelque chose !

Et pour 2025 ?

Nous avons tous envie de relancer les festivités et travaillons depuis plusieurs mois à l'organisation d'une...

SOIRÉE ITALIENNE



Surveillez vos boîtes aux lettres (enfin pas toute la journée non plus). Vous allez recevoir plus d'informations prochainement. Le succès de cette soirée déterminera les suivantes.

Vous avez dit location ?

Nous continuerons bien-sûr la location de matériel. Rejoignez-nous sur Facebook : Bouge Ton Village 41, pour suivre toutes nos actualités.

Oui, l'association possède son propre matériel que nous vous proposons à la location à des tarifs très avantageux (et pas selon nos propres critères cette fois-ci, on a fait une étude de marché, rapide hein l'étude).



Envie de nous rejoindre ?

Vous avez raison : contactez-nous par e-mail bougetonvillage41@orange.fr

La vie de l'école

En 2024, les 20 CP de Mme Portale et les 22 CE1 de Mme Koutondi se sont engagés sur des projets communs en lien avec le sport et l'ouverture culturelle.

Les deux classes ont participé au programme « Ecole et Cinéma ». Les élèves ont pu visionner trois films dans l'année au cinéma Les Lobis de Blois.

Les deux classes ont participé aux Rendez-vous « sport santé » organisés par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) qui ont eu lieu en mars à Saint-Sulpice cette année. Toute la matinée les enfants ont fait des ateliers sportifs en lien avec le bien manger/bien bouger et l'après-midi ils ont pu faire une randonnée dans Saint-Sulpice.



Après de nombreuses séances d'entraînements les élèves sont allés à Chambord pour participer aux « P'tits Bals » (toujours organisés par l'USEP). Ils ont dansé des danses traditionnelles devant le Château de Chambord. Ils ont pu également faire une randonnée dans le parc du château.

Les enseignantes remercient les parents qui nous ont accompagnés lors de ces différents évènements.

En juin, les enfants de l'école de Villefrancoeur et ceux de l'école de La Chapelle ont pu assister à un spectacle de clown burlesque « Antioche et Zégota ».

Depuis la rentrée, il y a 21 élèves en CP et 20 en CE1 avec les mêmes maîtresses. Nous accueillons toujours Alice Jémont pour une séance de musique le jeudi et Fabrice Doriol pour le sport le vendredi. Deux AESH (Ulysse et Asma) se relaient pour les besoins particuliers d'un enfant.

En octobre, les enfants ont pu assister à nouveau à un spectacle de Planète Mômes sur le thème du cycle de l'eau.

En novembre, les enfants ont participé à la journée de lutte contre le harcèlement scolaire.

Le dernier jour d'école le Père Noël est venu voir les enfants pour leur remettre un cadeau. Les enfants ont récité une poésie et chanté des chants. Rendez-vous en 2025 pour la suite de nos activités.





LA CHALANCOEUR est l'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de La Chapelle Vendômoise, Landes le Gaulois et Villefrancoeur.

Elle est constituée de **parents d'élèves bénévoles et volontaires** qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour organiser des animations pour les enfants du regroupement scolaire. Elle a aussi pour objectif d'élargir et de favoriser les liens entre les parents, les enfants et les enseignants en étant présente lors des temps forts de l'école.

Nos activités en 2023-2024

La Boum halloween : le 11 novembre 2023 à la Chapelle Vendômoise

Une bonne fréquentation pour cette boum déguisée avec 72 enfants du RPI. La formule boum/goûter + apéro dînatoire "auberge espagnole" (les parents apportent des quiches et autres plats à manger) a l'air de fonctionner. Les enfants ont leur boum rien que pour eux, les parents passent un moment ensemble et convivial mais rentrent relativement tôt. Fred (que nous remercions pour sa participation alors qu'il n'a plus d'enfants au RPI) continue d'animer la soirée en s'adaptant à tous niveaux. La nouveauté a été le défilé dans les rues de La Chapelle. Un parcours sécurisé et décoré pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents.



La vente de sapin de Noël :

Nous avons fait appel à l'entreprise Neilz de Vendôme pour s'assurer d'avoir des sapins de qualité :

39 sapins vendus.

La vente de saumon fumé :

Quelques personnes ont pu profiter d'un partenariat établi avec le restaurant Le Concorde au Breuil sur la vente de saumon fumé (10% au profit de l'association). L'opération s'est mise en place tardivement donc il a été difficile de contacter beaucoup de personnes.

La Chasse aux oeufs : le 7 avril 2024

80 inscrits avec une proposition de 3 parcours différents 3 km (25 inscrits et pas uniquement des maternelles) 4 km (18 inscrits) et 5 km (37 inscrits). Sur les parcours il y avait des énigmes/jeux de réflexion différents suivant le niveau afin de faire participer tous les enfants (et les adultes). A l'arrivée, en plus des chocolats en échange des oeufs rapportés, il y avait la possibilité d'acheter des crêpes sucrées. Résultat : un moment convivial, une possibilité de se restaurer en même temps que les parents discutent et que les enfants jouent : tout ce pour quoi La Chalancoeur existe !



Le goûter du carnaval des maternelles : le 19 avril 2024

Comme depuis plusieurs années, les maîtresses de maternelle organisent un petit carnaval avec un défilé des enfants.

C'est l'occasion pour La Chalancoeur de proposer un goûter pour clôturer ce moment festif.

Le grand jeu : samedi 29 juin sur le stade de Landes le Gaulois

Année olympique oblige, le thème a été les activités sportives appelés "jeux chalampiques": chaque équipe représentait un pays. Au programme des 54 enfants présents: biathlon, course de chevaux (chevaux frite !), babyfoot géant et même une initiation aux activités paralympiques avec un parcours à l'aveugle. Bien évidemment l'activité a commencé par un échauffement général et en musique, puis s'est terminée avec un défilé des athlètes médaillés par leur propre confection. Nous remercions particulièrement les 15 parents externes à la Chalancoeur qui ont accepté d'encadrer des équipes ou d'animer un atelier.

Le partenariat A-qui-S :

A partir de cette année, La Chalancoeur s'est lancée dans un partenariat avec la société A-qui-S fabricant d'étiquettes et autres objets personnalisés. Le fonctionnement: les parents font leurs emplettes sur le site internet, et au moment de payer ils ajoutent un code qui leur permet de bénéficier d'une réduction de 5 à 15% (suivant le montant du panier). Par ailleurs, A-qui-S s'engage à reverser 15% des achats à la Chalancoeur. Un bon moyen pour les enfants de retrouver leurs affaires en satisfaisant les parents et en rapportant un petit bénéfice à l'association.

L'équipe de La Chalancoeur tient à remercier les élus et les équipes des trois municipalités de notre RPI, ainsi que les enseignants qui permettent par leur travail et leur soutien de mettre en oeuvre nos actions. Nous remercions également Agri-Négoce qui nous a autorisé à passer sur leur voie privée lors de la chasse aux oeufs, ainsi que l'association Bouge Ton Village qui est toujours prompte à nous aider.

En 2025, retrouvez-nous le 30 avril pour la chasse aux oeufs, le 28 juin pour le grand jeu et le 15 novembre pour la boum.

Contact: lachalancoeur@gmail.com

AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

À la mi-avril, Agglopolys relance son dispositif de lutte contre le frelon asiatique permettant la destruction gratuite des nids découverts chez les habitants de la Communauté d'agglomération de Blois. En 2023, 477 nids ont été détruits, soit l'équivalent de 4770 nouvelles colonies potentielles évitées en 2024.



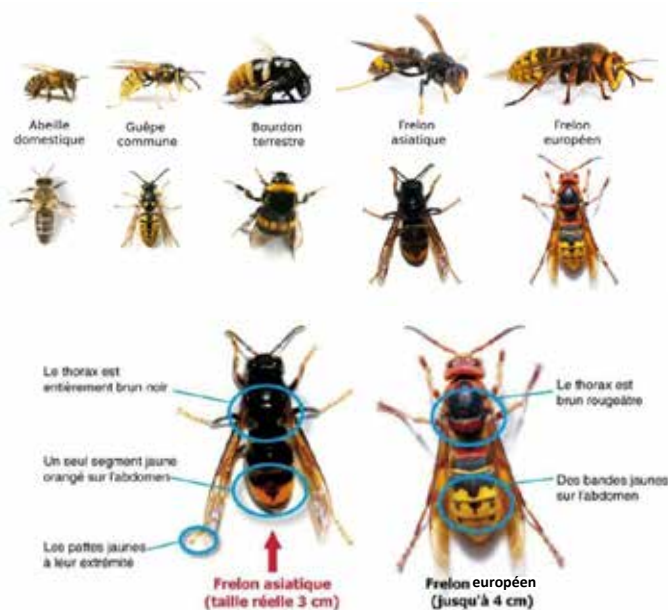
Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles. Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables. Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles,

Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher.

Reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique, *Vespa Velutina Nigrithorax*, a une dominante noire.

C'est une espèce diurne c'est-à-dire qu'il n'est actif que le jour et interrompt toute activité à la tombée de la nuit. Au contraire, le frelon européen est actif de jour comme de nuit et il est attiré par la lumière, y compris la lumière artificielle en pleine nuit.



Les nids

Frelon européen : il niche toujours dans l'obscurité (greniers/boîtiers de violets roulants/creux dans un tronc d'arbre). Il est impossible de trouver un nid de frelon européen à l'air libre en pleine lumière et encore moins exposé aux intempéries. Il n'est jamais visible de l'extérieur de la cavité pour l'observateur. Son ouverture est large (plus de 10cm) et située en bas du nid (orientée vers le sol).



Frelon asiatique : il niche souvent en pleine lumière et dans des situations exposées (façades d'immeubles, cimes des arbres). Il peut lui arriver de nicher dans des endroits obscurs, en particulier en début d'année (trunks d'arbres mais ceci reste rare, éventuellement au grenier). Son ouverture est petite (moins de 4cm) et située en bas du nid en tout début de saison, puis sur le côté du nid dès que sa taille dépasse 15cm.



Déclarer la présence d'un nid

Il suffit de remplir le formulaire de demande de destruction sur le site agglopolys.fr. Pour confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, vous devez envoyer une photo du nid. En cas de doute, un référent apicole se déplace chez vous. Après l'assurance qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous (même les plus petits nids peuvent être détruits).

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

Le dispositif de déclaration des nids ouvre habituellement à la mi-avril (en fonction des conditions météorologiques). Pour savoir si la saison est démarrée, rendez-vous sur agglopolys.fr !

Pour les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.

Contact

Service Biodiversité d'Agglopolys
07 72 50 44 94 - biodiversite@agglopolys.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public
Les mardis et vendredis de 17h30 à 19h

Une permanence du maire ou des adjoints
est assurée durant ces ouvertures.

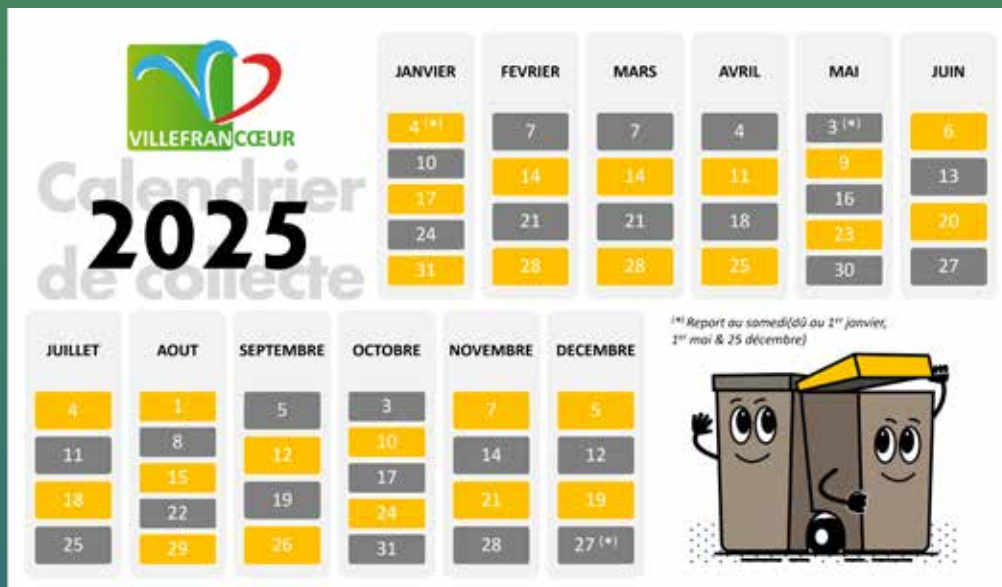
Tél. 02 54 20 17 61

mail : mairie.villefrancoeur@orange.fr

ATTENTION

L'adresse mail du secrétariat de Mairie a changé.

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES BACS (JAUNE ET GRIS EN ALTERNANCE)
SONT RAMASSÉS LE VENDREDI, SAUF EXCEPTION :**



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES D'AGGLOPOLYS LES PLUS PROCHEs

Horaires d'ouverture : le matin de 9h à 12h30, l'après-midi de 14h à 17h30.

Derniers entrants acceptés 10 minutes avant la fermeture.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés et susceptibles de l'être dans certaines circonstances exceptionnelles (tempête, canicule...)

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M
BLOIS NORD												
LA CHAPELLE VENDÔMOISE												
HERBAULT												

Il est recommandé d'utiliser des bâches et des sangles pour couvrir et maintenir les déchets afin d'éviter qu'ils «s'envolent» durant le trajet jusqu'à la déchetterie.

Plages d'ouverture

Directeur de la publication : Pierre Montaru

Conception et rédaction : Dominique Elbory, Rodolphe Aubineau, Fabrice L'Humeau et Annie Say.

Crédits photos : Dominique Elbory

Mairie de Villefrancoeur 2 rue de la Mairie 41330 VILLEFRANCOEUR - Mail : mairie.villefrancoeur@orange.fr

Conception graphique : Valerie Ruillard - Impression : www.isf-imprimerie.fr

